



Mairie de Chaintré

Procès-Verbal Conseil Municipal du 3 novembre 2022 - 19 heures

Convocation du 24 octobre 2022

Présents : Messieurs Jean-François COGNARD, Maire, Jean SIMONNET, Christophe PERRATON, Sébastien MAUREL, Mesdames Jacqueline BOURDON, Géraldine GRAS-COMTET, Fabienne LOGEROT, Ophélie PAQUET, Hélène VESSOT,

Absents excusés : Fabrice LAROCLETTE pouvoir à Jean-François COGNARD, Nicole MORAT pouvoir à Géraldine GRAS-COMTET, Patrick JOURNET, Isabelle BREUL, Martine FERRET, Germain DESSERTINE.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022 a été transmis à chacun des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de celui-ci et propose la signature de la feuille d'adoption du procès-verbal et des délibérations :

Le Compte rendu du 22 septembre est ensuite adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Géraldine GRAS-COMTET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

• **Point consommation électricité gaz**

Nous avons budgétisé les sommes de 40 000 € pour l'électricité et 20 000 € pour le gaz.

A aujourd'hui, le montant total des factures réglées est de :

- Electricité 24 293.44 €
- Gaz : 8 514.55 €

Reste 2 factures à venir pour l'électricité et le gaz (nov. et déc).

Pour rappel en 2021, nous avons réglé 25 366 € d'électricité et 13 063 € de gaz

• **Illumination Noël**

Proposition d'allumer les décorations le jour du 8 décembre et une semaine avant Noël mais ce mode d'éclairage nécessite 4 interventions de l'électricien

Après discussion et en tenant compte du coût des interventions de l'électricien, le Conseil décide que les illuminations se dérouleront du 8 décembre au 8 janvier avec extinction programmée de 23 heures à 5 heures. A noter, les décors lumineux étant branchés sur l'éclairage public, celui-ci sera également éteint entre 23 heures et 5 heures.

• **Dérogation repos dominical 2023**

Plusieurs magasins situés sur la zone commerciale nous ont demandé une dérogation pour l'ouverture de leur magasin plus de 5 dimanches dans l'année (les Dimanches 15 janvier, 25 juin, 2 juillet, 27 août, 3 septembre, les 19 et 26 novembre, les 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023)

- ➔ Le conseil, après en avoir délibéré, valide les dates proposées. Un Arrêté sera pris par la commune après avis de Mâconnais Beaujolais Agglomération.

- **Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023**

La commune n'a pas le droit de régler de factures d'investissements avant le vote du prochain budget et pourrait avoir à mandater des factures d'investissement avant ce vote. Il convient donc de prendre une délibération autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 (autorisation valable à hauteur du quart des montants inscrits sur le Budget 2022).

→ Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2022.

- **Centre équestre – Terrain jouxtant le parking existant**

Comme évoqué lors du dernier conseil, le problème de parking au Centre équestre est récurrent.

L'acquisition d'un terrain, en face du Centre équestre, semble nécessaire notamment dans un souci de sécurité.

Un premier courrier avait été envoyé courant juillet aux différents propriétaires de terrains, à proximité du site, susceptibles de permettre la création de parking supplémentaire. Cette lettre les informait que la commune était éventuellement acquéreur des dits terrains et voulait connaître leur position. Il n'y avait eu aucun retour.

Le terrain le mieux adapté pour le projet de parking complémentaire est celui qui jouxte le parking existant et appartient à Monsieur Ferrand.

En septembre, les services des Domaines avaient été consultés et avaient transmis une première valeur vénale des différents terrains. Le conseil, lors du dernier conseil, avait constaté que les estimations contenaient une erreur manifeste. Ils ont été recontactés et une nouvelle estimation a été transmise.

Compte tenu de ce nouvel élément, fin septembre, un courrier a été adressé au propriétaire du terrain retenu lui proposant de le rencontrer pour une négociation et l'informant que sans retour de sa part, la commune lancerait une procédure d'expropriation.

A ce jour, le courrier envoyé en recommandé le 30 septembre dernier n'a pas été retiré.

→ Au vu de ces éléments, le Conseil, après en avoir délibéré, à 1 abstention, décide de lancer la procédure d'expropriation d'utilité publique concernant la parcelle ZD271 appartenant à Monsieur Jean Ferrand domicilié à Varennes les Mâcon.

Monsieur le Maire espère que le lancement de cette procédure permettra peut-être de rencontrer le propriétaire pour une négociation, ce qui éviterait l'expropriation.

- **Cimetière**

Décision de Reprise de Concessions Non-Renouvelées

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions dont le renouvellement n'a pas été effectué dans les deux ans après l'échéance normale ; Les courriers aux concessionnaires ont été envoyés en 2016 et 2019.

Vu la notification de reprise de concession adressée aux concessionnaires desdites concessions dans les conditions prévues par l'article L223-15 du CGCT;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

→ Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service de nouvelles inhumations les concessions sous-indiquées non-renouvelées

N/Concess	N°Emplacement	Durée	Date début	Concessionnaire
196	B049	15 ans	25 mars 1962.	M.VESSOT-GAILLARDON Jean
82	A063	30 ans	14 février 1925.	Mme FAILLANT Vve GAGUIN Jeanne
258	C031	30 ans	8 octobre 1979.	M.MEUNIER Pierre Yves
182	A033	30 ans	17 juillet 1956.	Mme AUBLANC Ep DEBROSSE Julie
198	A034	30 ans	14 mai 1962.	M.PERRIN Gabriel

- **Voirie : Panneau lumineux radar Vitesse/ Vidéo Protection**

- Panneau Radar Vitesse : L'implantation de panneaux lumineux radar vitesse sur la RD 89 sur la portion « 50 » permettrait de rappeler la vitesse à tenir sur cette route. Il faudrait deux exemplaires, un à chaque entrée en agglomération (coté Crêches et Vinzelles)

Un devis a été demandé avec alimentation solaire, cout des 2 exemplaires 6 613 € TTC

Le Conseil valide l'achat, le passage en ligne blanche continue sur cette portion de route est à envisager.

- Route des Cadots : le problème des camions qui s'engage sur cette voie reste d'actualité malgré les différents panneaux mis en place informant de la hauteur limitée du pont et qui ne permet pas aux camions de passer. Monsieur Cognard va rencontrer Monsieur le Maire de Vinzelles pour trouver une autre solution d'information.

- Vidéo Protection : l'étude est en cours, à suivre.

- **Point bulletin municipal + logo** Hélène Vessot

Bulletin : Les articles arrivent doucement, une 3^{ème} relance de demande de rubriques sera peut-être nécessaire.

La commission a reçu un article de Mâconnais Beaujolais Agglomération qui informe notamment sur les nouvelles consignes de tri à appliquer en 2023.

Pour le Mot du Maire, le procédé d'interview est reconduit.

Logo : des propositions et devis ont été demandés à IMS on line (créateur du site internet de la commune) et à Comimpress (imprimeur du bulletin). A étudier en commission.

- **Commémoration 11 novembre**

Le Conseil est invité à se rendre au cimetière à 10h40 pour fleurir le carré militaire.

Cérémonie au monument à 11 heures avec vin d'honneur.

- **Festival Vendanges de l'Humour** : spectacle le 12 novembre à Chaintré

- **8 décembre** : Fête des Lumières organisée par le Comité des Fêtes

- **Repas des aînés** : Jacqueline Bourdon

Date : Samedi 17 décembre, le traiteur retenu est Mille et Une saveur.

Les coupons-réponses pour la participation au repas arrivent en mairie.

La décoration de la salle est confiée à Sényrêves.

- **Dimanche 8 janvier matin** : vœux du Maire

- **Divers** :

- A noter, les pompiers de La Chapelle de Guinchay vont faire la distribution de calendriers sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Prochain Conseil jeudi 19 janvier 2023 à 19 heures

Réunion des Adjointes vendredi 16 décembre à 17 heures 30.

Le Maire,

Jean-François COGNARD

